

TITRE PROFESSIONNEL

Re

AGENT DE PROPRETÉ ET D'HYGIÈNE



L'Agent-e de propreté et d'hygiène assure des prestations de nettoyage manuel et mécanisé afin de garantir la propreté et l'hygiène d'équipements, de surfaces et de locaux. Il contribue à préserver l'aspect propre et accueillant des lieux de vie et de travail des usagers, au confort des patients dans des établissements de soins et à la qualité de la production dans les entreprises agro-alimentaires, laboratoires, etc. L'agent de propreté et d'hygiène travaille seul ou en équipe, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et lui transmet des informations oralement ou par l'intermédiaire d'outils de liaison. L'activité s'exerce principalement à l'intérieur des bâtiments, y compris dans des locaux à risques de contamination microbienne.

CERTIFICATION - DIPLÔME

Titre professionnel de Niveau 3 (CAP) délivré par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) n° 37872.

DURÉE DE LA FORMATION

Formation en centre : **364h**

Immersion en entreprise : **140h**

Total : **504 heures**

OBJECTIFS

Accéder à l'emploi durable dans le domaine du nettoyage

Obtenir une qualification professionnelle concrétisée par une certification complète ou partielle du titre professionnel « Agent de Propreté et d'Hygiène » (niveau 3 - CAP)

COMPÉTENCES CIBLÉES

Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage

Réaliser le nettoyage manuel de surfaces

Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées

Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires

Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne

Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés

Réaliser un nettoyage mécanisé

Réaliser une remise en état mécanisée

FORMATION DISPONIBLE POUR :



MÉTIERS CIBLÉS

L'**Agent-e de propreté et d'hygiène** peut intervenir dans tout type de locaux et dans des environnements très diversifiés : bureaux et locaux administratifs, parties communes d'immeubles, nettoyage de logement privé ; santé, médico-social ; locaux industriels ; locaux et moyens de transports ; établissements scolaires et d'accueils d'enfants, restaurations collectives, etc.

Agent de nettoyage en collectivité

Agent de propreté et d'hygiène

Agent des services hospitaliers

Agent de service en entreprise de propreté

Agent de nettoyage industriel

Agent de propreté des locaux

Agent de propreté en grande surface

Agent d'entretien polyvalent

Laveur de vitre

Agent machiniste

Agent d'entretien et de rénovation



PROGRAMME DE LA FORMATION*

CCP1 - Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage - 280h

Connaissance des matériaux et des surfaces
Nettoyage manuel des surfaces
Documents professionnels : fiche de poste, outils de liaison et traçabilité
Les écogestes
Lecture de plan
Respect des règles d'hygiène et de sécurité
Posture professionnelle
Le handicap
Le droit des sociétés (création)
Utilisation des produits de nettoyage
Nettoyage des parois verticales et surfaces vitrées
Connaissance des matériaux et des surfaces
Nettoyage des sanitaires
Techniques de désinfection
Bionettoyage
Cadre d'intervention en établissement médicosocial

CCP2 - Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés - 84h

Connaissance des matériaux et des surfaces
Nettoyage mécanisé
Gestes et postures
Documents professionnels : fiche de poste, outils de liaison et traçabilité
Maintenance du matériel
Remise en état mécanisée

**Le contenu peut évoluer en fonction du Référentiel RNCP ou du programme*



LES + AU SERVICE DE VOTRE RÉUSSITE

Les modalités techniques et pédagogiques mises en œuvre, reposent sur des situations d'apprentissage variées disponibles en présentiel au centre de formation.

Un suivi du travail réalisé et un **accompagnement individualisé** par une **équipe pédagogique experte**.

Une **planification adaptée** à vos besoins et définie au démarrage.

Une **plateforme e-learning « E-proévolution »** disponible 24h/24 et accessible sur ordinateur ou tablette. Notre outil en ligne vous propose une pédagogie riche : cours vidéo et interactifs, exercices, tests, quizz, études de cas, évaluations, forum, espace collaboratif etc.

Un **formateur référent** qui vous suit tout au long de votre parcours : suivi de votre parcours individuel et adaptation si besoin, accompagnement dans la recherche de votre stage, suivi en entreprise et coaching emploi.

Les cours collectifs : avec le formateur en face-à-face ou en classe virtuelle

La communauté d'apprenants : Vous pouvez contacter les autres apprenants, échanger des travaux ou travailler en petits groupes grâce à nos outils collaboratifs.

Le tutorat pédagogique : Si vous avez des questions, besoin d'un avis ou d'une correction, vos formateurs sont disponibles pour vous aider.

Le tutorat technique : Vos formateurs peuvent vous dépanner ou vous mettre en contact avec nos services d'assistance pour résoudre vos difficultés d'ordre numérique.



EXAMEN

Les compétences du candidat pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury habilité par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités sur :

Les résultats des **Évaluations** passées en **Cours de Formation** pour les candidats issus d'un parcours de formation

Le **Dossier Professionnel** et ses annexes éventuelles

Une **mise en situation professionnelle**

Un **entretien technique**

Dans le cadre d'une validation partielle par **Certificat de Compétences Professionnelles**, le candidat est évalué pour chaque CCP sur la base des mêmes éléments.

S'il obtient tous les CCP du titre, le jury conduit un entretien final avec le candidat pour l'obtention du Titre complet.

Si le candidat obtient seulement un ou plusieurs CCP, il a la possibilité de se représenter au(x) CCP restant à valider, dans la limite de la durée de validité du titre professionnel.

En cas d'échec complet sans aucun CCP obtenu, le candidat peut, après accord du jury, repasser l'examen 3 fois dans un délai d'un an à compter de la date de la première épreuve et dans la limite de la date de validité du titre professionnel.



PÉDAGOGIE INCLUSIVE ET ADAPTÉE À TOUS

Un référent handicap est disponible pour répondre à vos questions. Nous mobilisons également nos partenaires handicap locaux pour répondre à vos besoins. Nous proposons un accompagnement personnalisé au regard de la situation de handicap ainsi que la possibilité d'aménagements concertés avec le stagiaire ou le bénéficiaire concerné :

Possibilité de mobilisation des aides dans le cadre de Prestations de Compensation du Handicap ou des aides de l'AGEFIPH (aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité)

Possibilité d'aménager les horaires et le rythme de la formation, en fonction du format de la formation et des besoins

Compensation via les aides techniques, optiques, informatiques et électroniques : agrandisseur d'écran, logiciel zoom-texte, lecteurs d'écran, logiciel de reconnaissance vocale, trackball, joystick, claviers spécifiques, adaptateurs, etc.

Possibilité de solliciter une interface ou un interprète LSF

Possibilité d'adapter les supports de la formation (visuels adaptés, documents simplifiés)

Possibilité d'aménagement des modalités d'examen



ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Nos centres de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap :

- Accueil adapté
- Circulation facilitée
- Plan d'accessibilité affiché sur site



CONDITIONS D'ACCÈS

Public visé :

- Demandeur·euse d'emploi, âgé·e d'au moins 16 ans inscrits ou non à France Travail ;
- Personnes sous main de justice, sur validation du projet d'insertion professionnelle par le SPIP



FINANCEMENT POSSIBLE

Cette formation est ouverte aux demandeurs d'emploi. Elle est cofinancée par la Région Pays de la Loire, l'Etat (Pacte régional d'investissement dans les compétences Pays de la Loire) et l'Union européenne (FSE+).

Conditions :

Être sorti du système de formation initiale depuis au moins six mois

Ne pas avoir effectué de formations qualifiantes financées par le Conseil Régional depuis 24 mois

Les personnes de nationalité étrangère, doivent, pour entrer en formation 1 Emploi = 1 Formation, être en possession d'un titre de séjour, assorti d'une autorisation de travail qui n'est pas incompatible avec la formation (notamment en termes de domaine professionnel, de zone géographique ou encore de nombre maximum d'heures de travail autorisées).



Cofinancée par l'Etat
dans le cadre du Plan ré-
gional d'investissement
dans les compétences



Cofinancé par
l'Union européenne

Ce projet est cofinancé
par le Fond social euro-
péen plus (FSE+)

ÉTAPES D'INSCRIPTION

La phase d'inscription sur la formation comporte 4 étapes :

- 1 - Transmission du Dossier de Pré-inscription avec les pièces demandées.
- 2 - Participation à une réunion d'information.
- 3 - Des tests de sélection permettant d'évaluer vos pré acquis (les compétences que vous avez déjà).
- 4 - Un entretien individuel permettant :
 - d'évaluer vos prérequis techniques et pédagogiques
 - de confirmer votre identité et votre projet professionnel
 - d'évaluer les freins qui pourraient entraver l'entrée en formation



**Pour tous renseignements ou demande de devis,
contactez notre plateforme d'informations :**



02 49 09 14 59

candidat.rwo@retravailler.org

www.retravailler-ouest.fr